

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SCI 7-9 RUE HOCHE

Néant ☐ *

		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le													
A- RÉSULTAT COMPTABLE						3	1	1	2	2	0	2	3						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210													
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214												
			services *	217		218	43 546												
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222							
	Production immobilisée*											224							
	Subventions d'exploitation reçues											226							
	Autres produits											230	1						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232	43 547						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)											234							
	Variation de stocks (marchandises)*											236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)											238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *											240							
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)										242	15 617						
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *										243		244	6 812				
	Rémunérations du personnel*											250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)											252							
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI										255		254	9 698				
	Dotations aux provisions											256							
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	2											
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260																
Total des charges d'exploitation (II)												264	32 128						
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	11 419						
Produits financiers (III) 280													Charges financières (V)		294				
Produits exceptionnels (IV)												290							
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300													
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348																
Impôt sur les bénéfices* (VII)												306	1 713						
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)												310	9 706						
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	9 706		314											
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316														
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318														
	Provisions non déductibles*				322														
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	1 713													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330												
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251												
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999														
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997						
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987				342									
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44. sexes A)	989														
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quindecies)	138														
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344														
ZFANG (44 quaterdecies)		345																	
BUD (44 sexdecies)		992		Zone de developpement prioritaire (44 septdecies)	993														
Créance due au titre du report en arrière du déficit					346		350												
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)					655														
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643														
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645														
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647															
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648															
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641															
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990															
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649															
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	11 419		354		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *												356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :															360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS												Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	11 419		372		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SCI 7-9 RUE HOCHÉ										Néant		*			
Adresse de l'entreprise		7/9 Rue Hoche 06400 CANNES															
SIRET		4 2 1 2 7 9 3 3 2 0 0 0 1 7															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent *		12			
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 3					
ACTIF												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobiliations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
		Immobiliations corporelles *	028	275 772	030	141 797						133 975					
		Immobiliations financières * (1)	040		042												
		Total I (5)	044	275 772	048	141 797						133 975					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070												
		Autres* (3)	072	271	074							271					
	Valeurs mobilières de placement	080		082													
	Disponibilités	084	64 384	086							64 384						
	Charges constatées d'avance *	092	1 299	094							1 299						
	Total II	096	65 953	098							65 953						
	Total général (I + II)	110	341 725	112	141 797						199 928						
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *											120	1 524				
	Ecart de réévaluation											124					
	Réserve légale											126	152				
	Réserves réglementées *											130					
	Autres réserves ()		dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)										132	34 006			
	Report à nouveau											134	120 028				
	Résultat de l'exercice											136	9 706				
	Subventions d'investissement											137					
	Provisions réglementées											140					
	Total I											142	165 417				
Provisions pour risques et charges											Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées											156	7 356				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours											164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *											166	1 624				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		169 1 677)										172	3 390			
	Comptes courants d'associés											173	5 739				
	Autres dettes											175	16 403				
	Produits constatés d'avance											174					
	Total III											176	34 511				
Total général (I + II + III)											180	199 928					
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	7 356									
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

D1

SCI 7-9 RUE HOCHÉ

SCI au capital de 1 524,49 euros

Siège social : 7/9 Rue Hoche

06400 CANNES

RCS n°421279332- RCS CANNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **PROCES-VERBAL**

Le 25 juin 2024, les associés de la SCI 7-9 RUE HOCHÉ se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 7/9 Rue Hoche 06400 CANNES à 18 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Madame AOUF Danièle.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

Madame AOUF Danièle, propriétaire de 40,00 parts en pleine propriété, représentant 40 voix, Gérante de la société.

Monsieur AOUF Olivier, propriétaire de 60,00 parts en pleine propriété, représentant 60 voix,

Soit au total 2 associés présents, totalisant 100 Parts sur les 100 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné Monsieur AOUF Olivier comme secrétaire de séance.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Les récépissés des lettres recommandées de convocation.
- La feuille de présence.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L612-5 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- L'annexe comptable
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L612-5 du code de commerce.

La discussion est ouverte.



Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 9 705,54 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 9 705,54 Euros formant un résultat affectable de 9 705,54 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 9 705,54 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu' aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L612-5 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L612-5 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 18 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à CANNES,
Le 25/06/2024.

DA

Signatures des associés :

Madame AOUF Danièle	
Monsieur AOUF Olivier	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

HOCHÉ - SCI 7-9 RUE HOCHÉ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 199 927,98 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 9 705,54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 26/04/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

PA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

HOCHÉ - SCI 7-9 RUE HOCHÉ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	10 ans
- Matériels et outillages	10 ans

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

HOCHÉ - SCI 7-9 RUE HOCHÉ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Certifie conforme la gérante

